

rester à la disposition de Dieu pour l'exercice de la justice divine.

Pour le pécheur l'éternité s'ouvre à sa mort : pour Dieu, à ce moment elle se continue pour ainsi dire dans l'exercice de la justice éternelle qui ne le serait plus, si le pécheur pouvait mettre un terme aux seules peines positives.

L'homme qui meurt dans le péché, commence l'éternité relative dans un état de rébellion. Or, le repentir du coupable ne pourra jamais par lui-même être un digne réparateur. Comment Dieu pourrait-il donc cesser d'être offensé quand l'offense est toujours présente, et que le pécheur l'a rendu irréparable.

D'où l'éternité des peines positives pour le pécheur coupable.

Quand Dieu est rejeté, il s'en va : durant la vie il revient souvent frapper à la porte des cœurs pécheurs, par les inspirations intérieures. Mais à la mort le temps de la miséricorde a disparu pour faire place à celui de la justice.

Durant sa vie le pécheur peut changer : l'éternité ne change pas.

LA RUSSIE ET LE SAINT-SYNODE



EXCOMMUNICATION lancée contre le comte Tolstoï, n'a pas réglé d'un coup, le différend qui s'est élevé au sein de l'église russe, et le malaise